



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°1-2011/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archives NC	1

DELIBERATION

**approuvant les contrats de développement Etat / province Sud, Etat / province / communes du Sud et d'agglomération 2011-2015
et habilitant le président de l'assemblée de la province Sud à les signer**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°63-2010/APS du 21 décembre 2010 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2011 ;

Entendu le rapport n°05-2011 de la commission du budget, des finances et du patrimoine en date du 8 mars 2011,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 17 MARS 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1: Sont approuvés, les projets de contrats de développement Etat / province Sud, Etat / province / communes du Sud et d'agglomération joints à la présente délibération, pour la période 2011-2015.

ARTICLE 2: Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité :

- à signer lesdits contrats ;

- à fixer et à verser par arrêté, les participations de la province Sud pour les opérations relevant du contrat d'agglomération et du contrat Etat / province / communes du Sud, pour la période 2011-2015.

ARTICLE 3: Après avis de la commission du budget, des finances et du patrimoine, le Bureau de l'assemblée de province est habilité :

- à approuver les avenants aux contrats de développement État / province Sud, Etat / province / communes du Sud et contrat d'agglomération pour la période 2011-2015, sauf si ces avenants ont pour effet d'augmenter la participation de la province Sud ;

- à autoriser le président de l'assemblée de la province Sud à signer lesdits avenants.

ARTICLE 4: La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Pierre FROGIER

VERSION PUBLIEE AU JONC

8635 du 14-04-2011

Délibération n° 1-2011/APS du 17 mars 2011 approuvant les contrats de développement Etat / province Sud, Etat / province / communes du Sud et d'agglomération 2011-2015 et habilitant le président de l'assemblée de la province Sud à les signer (p. 3092).